



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Marine

Question écrite n° 58184

Texte de la question

M Edmond Alphandery attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation que connaît la marine nationale. Alors même qu'augmente le nombre des missions dévolues à ses unités, la marine souffre d'un manque patent en cadres, et d'une inadéquation entre ses besoins et les efforts demandés à un personnel de moins en moins nombreux. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour développer la politique de recrutement et pour accorder à la marine, dans la loi de programmation militaire en préparation, des crédits de fonctionnement permettant d'assurer l'entraînement du personnel ainsi que la mise en œuvre et l'entretien des matériels, afin de renforcer l'efficacité opérationnelle des forces armées.

Texte de la réponse

Reponse. - La marine nationale a mis en place depuis déjà plusieurs années une politique active de recrutement afin de satisfaire ses besoins en personnel. La création en 1988 et la montée en puissance progressive de l'école de Maistrance a constitué l'élément essentiel de cette politique à l'égard des marins non-officiers. Le niveau des candidatures s'est révélé excellent, ce qui a permis d'atteindre en trois ans le niveau annuel choisi sans sacrifier la qualité des admissions et cette école a désormais atteint son régime de croisière avec 788 élèves en 1991. La deuxième évolution importante a été la création, en collaboration avec l'éducation nationale, de classes post-brevet d'études professionnelles qui préparent aux spécialités de la mécanique et de l'électrotechnique dans la marine. En ce qui concerne les officiers, la marine développe notamment le recrutement d'officiers de réserve possédant déjà une formation de haut niveau ce qui permet de diversifier le recrutement et d'alléger les charges de formation initiale. Par ailleurs, ces dernières années, la marine a vu croître de manière significative, à l'instar des autres armées, le nombre et la durée de ses missions opérationnelles parallèlement à une réduction de sa flotte et de ses effectifs. C'est pourquoi, d'importantes mesures de reorganisation du commandement des forces maritimes ont été décidées. Ainsi, la création de la force d'action navale, du groupe d'action sous-marine et de la force de guerre des mines permettront à la marine, grâce à des structures de commandement mieux adaptées à la situation actuelle de ses moyens, de renforcer son efficacité opérationnelle. L'amélioration des conditions d'entraînement des unités sera parallèlement obtenue par une meilleure utilisation des occasions de coopération entre forces. Enfin, la reorganisation des forces navales autour des ports de Brest et Toulon et la réduction partielle de leurs implantations à Lorient et Cherbourg permettront de rationaliser au maximum les services de soutien et de repositionner les effectifs ainsi rendus disponibles vers des postes opérationnels prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Alphandery Edmond](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58184

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2275